

# AESH, AED, contractuel.les

## Jusqu'où ira la maltraitance dans l'éducation nationale ?



Kim, AED

depuis 5 ans, sans salaire en mars et avril 2023 suite à une erreur dans le logiciel comptable. À ce jour, les sommes dues ne m'ont toujours pas été payées et l'éducation nationale n'a pas renouvelé mon contrat de travail sans préavis ni raison valable.



Mère de 2

enfants, attestation employeur non fournie par l'éducation nationale 2 mois après la fin du contrat bloquant l'inscription à pôle emploi sans revenu depuis 55 jours !  
Au moins 24 AED sont dans ma situation en Savoie !

Elodie, AED

(assistante d'éducation)

Contrat non renouvelé sans motif valable après 5 ans de service et la perspective d'un CDI. Actuellement au chômage et en procès avec l'éducation nationale.



## Pour rendre visible les invisibles de l'éducation nationale, venons crever à leurs côtés sur la voie publique

Aurelie,  
AED,

31 heures supplémentaires effectuées non rémunérées et non récupérables. Travail 42h/ semaine, dont 3 nuits par semaine payées au forfait 9h pour 12h de présence.



Imane,

AESH (accompagnante des élèves en situation de handicap), indispensable à la scolarisation d'Inès, Jules et Ayoub les élèves que j'accompagne au quotidien. Temps partiel imposé, je survis avec un salaire mensuel de 740 euros sous le seuil de pauvreté !



**samedi 25 novembre à partir de 10h**  
**devant la mairie de Chambéry**

Solidaires

SAVOIE  
**Sud** 13 14  
éducation



# De la précarité à l'Éducation Nationale ou comment le Rectorat de Grenoble traite les Assistant.es d'Éducation (AED)

## Attestations employeur : infraction permanente au Code du Travail

Depuis déjà plusieurs années, notre organisation syndicale reçoit systématiquement à chaque rentrée scolaire de nombreux appels à l'aide venant d'Assistant.es d'Éducation (AED) ayant achevé leurs contrats à la fin de l'année précédente... et attendant toujours désespérément leur attestation employeur afin de pouvoir bénéficier de leur droit au chômage !

En effet, alors même que la Loi stipule très clairement que l'attestation employeur doit être remise au plus tard le dernier jour de travail, les services du Rectorat de Grenoble se permettent désormais de manière systématique de l'ignorer. Les conséquences financières sont très graves pour nos collègues AED, puisque sans cette attestation, cela décale le fait de pouvoir toucher leur allocation chômage jusqu'à ce que Pôle Emploi reçoive celle-ci. Dans certains cas, au mois de novembre des collègues n'ont toujours rien reçu ! C'est donc en toute connaissance de cause - et en toute illégalité - que l'institution prive des employé.es déjà dans une situation précaire du fait même de leur contrat, de leurs droits les plus élémentaires : certain.es se retrouvent ainsi dans l'incapacité, par exemple, de payer leur loyer si ils et elles n'ont pas immédiatement retrouvé un emploi. Nous sommes bien ici dans une logique ultra-libérale qui cherche à contractualiser un service public mais ne se donne même pas les moyens de le faire convenablement !

S.U.D. éducation dénonce sans ambages cette pratique que rien ne peut venir justifier. C'est la désorganisation même du service public par l'absence de personnel suffisant - touchant aussi les services administratifs - qui est responsable de cette situation, de même qu'une absence de volonté très claire de la part du Rectorat de traiter convenablement ses personnels, ne serait-ce qu'en respectant le Droit du Travail. Il s'agit ni plus ni moins que de maltraitance généralisée !

## CDI : mensonges et non-respect de la Loi

De la même manière, les AED ont obtenu la possibilité de signer un CDI en cas de renouvellement de leur contrat après 6 ans d'ancienneté. Depuis deux ans, nous assistons à des situations aussi odieuses qu'ubuesques, où certain.es assistant.es d'éducation ne se voient proposer aucun renouvellement pour des motifs fantaisistes et mensongers : ainsi d'un prétendu nombre de CDI par établissement (ce qui n'a aucune valeur légale) ou le fait d'inventer justement à l'issue de la sixième année d'imaginaires fautes professionnelles... Pour S.U.D. éducation, il s'agit de cas déguisés de non-renouvellement abusifs afin de ne pas avoir à signer de CDI à nos collègues. Comme pour les attestations employeurs, nous utiliserons l'ensemble des moyens administratifs et juridiques afin de faire respecter la Loi et pour défendre les plus précaires d'entre-nous. Nous appelons l'ensemble de la profession à se mobiliser sur ces questions en soutenant les AED dans les établissements et à nous rejoindre le samedi 25 novembre dans le cadre de l'action Viens crever devant la mairie de Chambéry.